



HEURE DES QUESTIONS

Auteur UDC, par Grégory Logean, Raphaël Filliez, Cynthia Trombert et Arnaud Genolet
Objet Tir du loup : droit de grâce du Grand Conseil pour les agriculteurs ?
Date 05/09/2023
Numéro 2023.09.287

Un agriculteur Haut-Valaisan a été condamné pour avoir tué le loup qui s'en était pris à son troupeau. L'homme, très affecté par cet épisode sanglant, avait alors emporté une arme avec lui, pour se protéger et protéger son troupeau. Il a été condamné à une peine pécuniaire assortie d'un sursis. Il s'agissait d'un loup dont le tir avait été ordonné par le Conseil d'Etat. Les gardes-chasses n'étaient pas parvenus à l'abattre dans le délai de soixante jours(NF du 23.08.2023).

Le Conseil d'Etat ne devrait-il pas mieux faire connaître l'existence du recours en grâce en de telles circonstances ?